

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

Date de convocation	18-02-2026
Séance du	05-03-2026

Le 05 mars 2026 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : sept

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

Était excusée :

Mme LOPES Nadine a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

26C05_02

N° CCAS-02-/2026 - Examen et vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des Juridictions Financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique du C.C.A.S. de BOUZEL ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Exercice 2025		Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 400,28	10 342,00	20 742,28
	Recettes réalisées (I)	B	6 688,28	13 415,35	20 103,63
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 712,00	24 384,64	28 096,64
	Dépenses réalisées (I)	E	2 739,00	15 471,82	18 210,82
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	3 949,28	-2 056,47
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-6 688,28	14 042,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	-2 739,00	11 986,17
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	-2 739,00	11 986,17

Par désignation du Centre Communal d'Action Sociale, Mme BARD Isabelle, élue présidente de séance, soumet aux membres le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dressé et présenté par Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente du C.C.A.S., et le met aux voix.

Ce document retrace l'exécution du budget principal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice, les restes à réaliser et les actions menées.

Hors de la présence de Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente, **les membres du C.C.A.S., à l'unanimité :**

- **donnent acte** de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025, qui est résumé par les tableaux présentés ;
- **constatent** pour la comptabilité principale de 2025 les identités de valeurs au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **arrêtent** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et **reconnaissent** la sincérité des restes à réaliser.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C05_CCAS02	6	6	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

**La Présidente du CCAS,
Suzanne DELARBRE**

Le Secrétaire de séance,



P. Lopes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**



Date de convocation	18-02-2026
Séance du	05-03-2026

Le 05 mars 2026 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : sept

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

Était excusée :

Mme LOPES Nadine a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 décisions budgétaires

26C05_CCAS 03

N° CCAS-03-/2026 – Affectation comptable des résultats de l'exercice 2025

Mme la Présidente rappelle au Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice précédent pour le budget principal et les budgets annexes. Le Centre Communal doit en appliquer la règle.

Il appartient donc à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice car les reports ne sont pas automatiques. C'est dans ces conditions que Mme la Présidente invite le Conseil d'Administration à délibérer.

Les Membres du Conseil d'Administration,

Considérant les identités de valeurs du Compte Financier Unique de l'exercice écoulé,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	CFU 2025	Montant
Section de Fonctionnement	Excédent d'exploitation	11 986,17 €
Section d'Investissement	Résultat d'investissement	-2 739,00€
	Restes à Réaliser Recettes	0,00 €
	Restes à Réaliser Dépenses	0,00 €
	Besoin en financement	2 739,00 €

Décident à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

-affectation d'une partie du résultat d'exploitation en recette au budget primitif à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 2 739,00 € pour couvrir le besoin de financement de cette section ;

-affectation du reste du résultat d'exploitation en recette au budget primitif à la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant égal à 9 247,17 €.

Le déficit de clôture d'investissement 2025 sera reporté en dépenses au budget primitif à la section d'investissement au compte 001 pour un montant égal à 2 739,00 €.

Ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C05_CCAS03	7	7	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

La Présidente du CCAS,
Suzanne DELARBRE

Le Secrétaire de séance,



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "J.P. Lopez", with a horizontal line underneath.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

Date de convocation	18-02-2026
Séance du	05-03-2026

Le 05 mars 2026 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : sept

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

Était excusée :

Mme LOPES Nadine a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 décisions budgétaires

26C05_CCAS 04

N° CCAS-04-/2026 – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2026

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée les subventions attribuées sur l'exercice 2025 par le C.C.A.S. Elle propose de reconduire ces aides aux associations qui ont une vocation sociale.

Où l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré, les membres du CCAS de BOUZEL à **l'unanimité** :

- **décident** de voter au budget primitif de l'exercice 2026, les crédits à verser aux associations en section de fonctionnement, articles comptables n° 65733 et 65748 de la nomenclature M57, comme suit :

DETAILS	2025
Fonds de Solidarité Logement (FSL)	300,00
ASS AIDER	0
ASS Donneurs de sang Canton de Vertaizon	350,00
MISSION LOCALE	427,80
POLE ADULTES / API	178,25
SIBOVA	0
TOTAL BP CCAS	1 256,05

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C05_CCAS04	7	7	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

La Présidente du CCAS,
Suzanne DELARBRE

Le Secrétaire de séance,

N. Lopes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

Date de convocation	18-02-2026
Séance du	05-03-2026

Le 05 mars 2026 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : sept

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; Mmes GUILLOT Nathalie, LALANDE Mireille, LOPES Nadine ; MM. ARTAUD Hubert, PLASSE Patrice.

Était excusée :

Mme LOPES Nadine a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Thème : 7.1 décisions budgétaires

26C05_CCAS 05

N° CCAS-05-/2026 - Vote du Budget Primitif pour l'année 2026

Mme la Présidente présente à l'Assemblée les propositions pour le Budget Primitif 2026 établi avec la nomenclature M57 abrégée.

L'ensemble des dépenses a été recensé le plus justement possible afin de pouvoir s'inscrire dans le cadre des recettes certaines de l'année pour la section de fonctionnement.

Des crédits ont été inscrits en section d'investissement pour d'éventuels travaux sur le pavillon du CCAS.

Mis aux voix,

le Budget Primitif de l'exercice 2026 est voté, **à l'unanimité**, par **les membres du Conseil d'Administration** au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement (pour un montant égal à 19 692,17 €) et d'investissement (pour un montant égal à 6 451,00 €).

Pour mémoire : les documents financiers (compte financier unique, budget primitif) sont consultables en Mairie de BOUZEL.

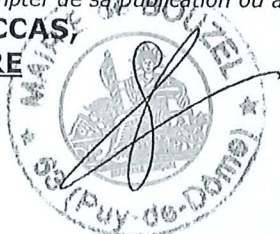
N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26C05_CCAS05	7	7	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 09 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

La Présidente du CCAS,
Suzanne DELARBRE

Le Secrétaire de séance,



J.P. Lopes